



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la cohésion sociale**

Paris, le 2 décembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE FIN D'ANNÉE POUR 2,3 MILLIONS DE MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES

Jean-Christophe COMBE, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, annonce le versement d'une prime exceptionnelle de fin d'année, dite « prime de Noël », pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), de la prime forfaitaire pour reprise d'activité et de l'allocation équivalent retraite (AER).

Cette prime sera versée la semaine précédant les fêtes de Noël, à savoir le 15 décembre, sans qu'il n'y ait de démarches à effectuer. Son montant sera forfaitaire pour les bénéficiaires de l'ASS, de la prime forfaitaire pour reprise d'activité ou de l'AER, à hauteur de 152,45 €. S'agissant des bénéficiaires du RSA, son montant variera en fonction de la composition de leur foyer : à titre illustratif, il sera de 152,45 € pour une personne seule et de 381,12 € pour un couple avec trois enfants.

Attribuée à plus de 2,3 millions de ménages, la prime de Noël représente un coup de pouce pour les ménages les plus fragiles avant les fêtes de fin d'année. Elle traduit l'engagement du Gouvernement à soutenir le pouvoir d'achat des foyers aux revenus modestes. Ces mêmes publics ont par ailleurs bénéficié de l'aide exceptionnelle de solidarité de 100 euros et 50 euros par enfants à charge versée en septembre 2022.

Composition de la famille et montants de la prime pour les foyers bénéficiaires du RSA :

Personne isolée : 152,45 €	4 personnes : - isolé avec 3 enfants : 335,39 € - ou couple avec 2 enfants : 320,14 €
2 personnes (couple sans enfant ou isolé avec un enfant) : 228,67 €	5 personnes : - isolé avec 4 enfants : 396,37 € - ou couple avec 3 enfants : 381,12 €
3 personnes (isolé avec deux enfants ou couple avec un enfant) : 274,41 €	6 personnes : - isolé avec 5 enfants : 457,35 € - ou couple avec 4 enfants : 442,10 €
	Par personne supplémentaire : 60,98 €

Contact presse :

Direction générale de la cohésion sociale : dgcs-com@social.gouv.fr